

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCHAND INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N°007/D/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINRESI/CIPM/2025 DU 14 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DU SYSTEME DE CLIMATISATION DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION.

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu La Loi 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance ;
Vu La Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°006/AONO/MINRESI/CIPM/2025 du 14 avril 2025 ;
Vu La Lettre n°057/MINRESI/CIPM/SEC du 30 juin 2025 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – AFRILUX Sarl, BP : 30388 Yaoundé est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offre susmentionnée pour un montant de vingt-huit millions cent cinquante huit mille cinq cent trois (28 158 503) francs CFA TTC, et un délai d'exécution de trois (03) mois.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le _____

AMPLIATIONS

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE

Dr Madeline Echuinte